

REGLEMENT DU JEU « Le Juste Prix de la Fête des Pères »

ARTICLE 1er

La société Meacreatio (ÔSingulier(S)) au capital de 25 500 €, dont le siège social est situé à 23 Bd F et E Zola 13100 Aix en Provence immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 798 232 302, en partenariat avec le Magazine Dandy, Capsules-collections.com, Jaqk, Pochette Square, Roger and Awl, Philips et les Editions ELIAN organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé « Le Juste Prix de la Fête des Pères » à compter du 13 Juin 2016(10h) et jusqu'au 18 juin 2016 (minuit).

ARTICLE 2

Ce jeu est annoncé sur les pages Facebook du Magazine Dandy, Capsules-collections.com, Jaqk, Pochette Square, ÔSingulier(S), Roger and Awl, Philips et les Editions ELIAN et accessible sur <https://www.facebook.com/OSingulierS/app/221717994554871/>.

ARTICLE 3

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine. Sont exclues les personnes ayant directement participées à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leurs familles.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. ÔSingulier(S) et ses partenaires se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 4

La participation à ce jeu est gratuite, sans obligation d'achat, et se déroulera dans les conditions définies ci-après :

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <https://www.facebook.com/OSingulierS/app/221717994554871/>

Pour participer au Jeu-concours "Le Juste Prix de la Fête des Pères", il est nécessaire de disposer d'un accès internet, d'un compte Facebook et d'une adresse électronique valide.

- Le participant devra cliquer sur le bouton « J'AIME » de la page Facebook du Magazine Dandy, Capsules-collections.com, Jaqk, Pochette Square, Roger and Awl, ÔSingulier(S), Philips et les Editions ELIAN à moins que le participant ne

soit déjà fan de ces pages (c'est-à-dire qu'il ait déjà cliqué sur le bouton « J'AIME ») auquel cas il passera directement à l'étape suivante

- Trouver le Juste Prix des cadeaux mis en jeu
- Compléter, dans le formulaire d'inscription au Jeu qui s'affiche alors, les champs obligatoires suivants : civilité, nom de famille, prénom, adresse mail et code postal
- Cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu »
- Cliquer sur le bouton « Participer » figurant à la fin du formulaire d'inscription pour que l'application du Jeu accède à ses informations personnelles Facebook (nom, prénom, adresse mail, date de naissance et mentions J'aime) ;

Le Jeu-concours est accessible depuis l'onglet "Juste Prix" de la page Facebook ÔSingulier(S).

Tout formulaire incomplet ou inexact sera considéré comme nul.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme nulle.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

ARTICLE 5

Dotations et désignations des gagnants du jeu « Le Juste Prix de la Fête des Pères» :

Les gagnants seront désignés le 19 Juin 2016 par tirage au sort parmi ceux ayant trouvé le Juste Prix.

Une seule participation par foyer sera prise en compte (même nom, même adresse fiscale).

Toute participation supplémentaire étant nulle.

Toute information personnelle incohérente et/ou imaginaire communiquée par le participant lors de son inscription, ne sera pas prise en compte et entraînera nullité de sa participation.

Le 1^{er} gagnant recevra le cadeau suivant : Une paire de chaussures ÔSingulier(S)

Le 2^{ème} gagnant recevra le cadeau suivant : Un coffret Gentleman Pointeur de Pochette Square and Jaqk

Le 3^{ème} gagnant recevra le cadeau suivant : Un rasoir One Blade Pro de Philips

Le 4^{ème} et le 5^{ème} gagnants recevront : un Tee Shirt Roger & Owl

Le 6^{ème} gagnant recevra : l'ouvrage collector Citroën ; un génie d'avance (édition 2016) aux éditions ETAL.

Le 7^{ème} gagnant recevra Garage D'ambiance d'hier aux éditions ETAL.

Le 8^{ème} gagnant recevra le cadeau suivant :

1 an d'abonnement à la version en ligne de Dandy Magazine (web Edition et tablettes)

Le 9^{ème} gagnant recevra le cadeau suivant : 1 an d'abonnement à la version en ligne de POINTURE Magazine (web Edition et tablettes)

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de fin du concours définie dans l'article 2.

L'annonce des gagnants se fera sur les pages Facebook ÔSingulier(S), Magazine Dandy, Capsules-collections.com, Jaqk, Pochette Square, Roger and Awl, Philips et les Editions ELIAN dans un délai de 48 (quarante-huit) heures maximum après la date de fin du concours définie dans l'article 2.

Les lots sont nominatifs. Ils ne pourront être attribués à une autre personne.

Les lots sont valables pendant une durée de 6 mois à partir de la date d'annonce des gagnants.

Les sociétés ÔSingulier(S), Dandy, Tailor Corner et Achile se réservent le droit de modifier la nature des lots. Le cas échéant, le présent règlement serait modifié par un avenant.

Les sociétés ÔSingulier(S), Magazine Dandy, Capsules-collections.com, Jaqk, Pochette Square, Roger and Awl, Philips et les Editions ELIAN ne sauraient être tenue pour responsables de tout problème dans l'acheminement de la réponse aux gagnants, de l'acheminement des gains, et de tout incident ou accident pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots.

ARTICLE 6

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

ARTICLE 7

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par ÔSingulier(S) et ses partenaires pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot. Les participants peuvent s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à ÔSingulier(S) dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

En participant au jeu « Le Juste Prix de la Fête des Pères » les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser son nom, prénom, adresse dans toute l'opération promotionnelle et publi-promotionnelle liée au présent jeu concours, sans que cela lui confère un droit de rémunération ou autre avantage.

ARTICLE 08

Les sociétés ÔSingulier(S), Magazine Dandy, Capsules-collections.com, Jaqk, Pochette Square, Roger and Awl, Philips et les Editions ELIAN ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elles étaient amenées à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, ses responsabilités ne pouvant être engagées de ce fait. Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, ÔSingulier(S) et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 9

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Les gagnants doivent accepter que leur identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

ARTICLE 10

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.